

Recommandé

Avis de vente aux enchères pour biens meubles, créances et autres droits

Débiteur:

Date de la réception de la réquisition de vente:

Date de l'échéance de l'acompte non versé:

La vente aux enchères aura lieu le _____, à _____ heures,
à _____

La publication de la vente sera requise le _____

L'enlèvement des objets à réaliser aura lieu le _____

Lieu et date

Office des poursuites

Remarques pour le débiteur

Lorsque la vente aux enchères a été publiée, l'office ne peut prendre en considération une **demande de paiement par acomptes que si les frais causés par les dispositions prises en vue de la vente et par leur révocation sont acquittés en même temps que le premier acompte.**

Lorsque la vente aura été ordonnée pour cause de défaut de paiement ponctuel d'un acompte, il ne suffira pas au débiteur de verser l'acompte arriéré pour faire révoquer la vente.